

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SOLIDARITÉS

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

DIRECTION-ADJOINTE DE LA PMI

DEF_DAPMI25_01

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 421-6 et R. 421-14 et suivants,

Vu l'arrêté du président du conseil général en date du 5 novembre 1992 fixant la composition de la commission consultative paritaire départementale (CCPD),

Vu l'arrêté n° DEF_DAPMI24_03 du 7 novembre 2024 portant désignation des membres de la CCPD,

Vu l'absence de Madame Chloé LERAY, cheffe du service accueil du jeune enfant au sein de la DAPMI, du 19 juillet 2025 au 6 février 2026,

Vu son remplacement par Madame Elodie BOTHUAN, chef de service paramédical au sein de la DAPMI, sur les missions relatives à l'accueil du jeune enfant,

Sur proposition de Madame la directrice de l'enfance et de la famille,

ARRÊTE :

Article 1 – La composition de la commission consultative paritaire départementale, instituée par l'article L421-6 du code de l'action sociale et des familles est modifiée ainsi qu'il suit :

Membres représentant le Département :

Monsieur le Président du conseil départemental ou, en son absence, Monsieur Dominique LE NINIVEN, vice-président du conseil départemental, Président de la Commission.

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Gaëlle FAVENNEC, Vice-présidente du conseil départemental	Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère départementale
Madame Christine PENHOUE, Vice-présidente du conseil départemental	Monsieur Michel JALU, Conseiller départemental
Madame Anne JEHANNO, Conseillère départementale	Madame Sophie LEBRETON, Conseillère départementale
Madame le Dr POPINEAU, Médecin départemental, directrice adjointe de la PMI	Madame Elodie BOTHUAN, Chef de service paramédical, DAPMI

Envoyé en préfecture le 19/08/2025

Reçu en préfecture le 19/08/2025

Publié le

ID : 056-225600014-20250811-DEF_DAPMI25_01-AR

Publié en ligne le 19/08/2025

Membres représentants les assistants maternels et familiaux :

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Isabelle MONESTIER, Assistante familiale CFDT	Madame Edith NICOL, Assistante familiale CFDT
Monsieur Bruno GUILLEMIN, Assistant familial CFDT	Madame Karine GUILLEMOTO, Assistante familiale CFDT
Madame Lucille AUVRAY, Assistante maternelle UNION ANAMAAF CASAMAAF CSAFAM	Madame Claire PETIT, Assistante maternelle UNION ANAMAAF CASAMAAF CSAFAM
Madame Françoise DE MONCUIT, Assistante familiale ADAMFAM	Madame Karine MINOIS, Assistante maternelle ADAMFAM
Madame Pascale ZANOTELLI, Assistante familiale FO	Madame Géraldine LE GUILL-FAMEL, Assistante familiale FO

Article 2 : L'arrêté n° DEF_DAPMI24_03 du 7 novembre 2024 susvisé est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 3 : Madame la directrice de l'enfance et de la famille est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet du département (www.morbihan.fr).

Vannes, le 11 août 2025

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT